

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE DE REVONNAS**

**SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2024**

**Délibération n° 20241114.5**

<u>Nombre de conseillers :</u>	<u>Nombre de conseillers votants :</u>
En exercice : 14	- dont « pour » : 12
Présents : 8	- dont « contre » : 0
Absents excusés avec procuration : 4	- dont « abstention » : 0
Absent : 2	

Le jeudi 14 novembre 2024 à 20h15, le conseil municipal de la commune de REVONNAS, convoqué 9/11/2024 s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick ROCHE, à la salle du conseil en mairie.

**PRÉSENTS :** Mesdames Nathalie BERTRAND (arrivée à 21h30), Marie-Aude DABOUT, Amandine DARBON, Hélène TESTARD et Messieurs Aurélien BEYEKLIAN, Yoann LEVÊQUE, Thibaut MARTINEZ, Patrick ROCHE et Yoann VIOLLET

**ABSENT :** Mr Marc BUISSON

**ABSENTS excusés avec procuration :** Mesdames Florence BERGER, Françoise DUSSUC et Isabelle ROUTHIAU et Monsieur Philippe BENMERGUI

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mr Yoann LEVÊQUE

**OBJET :**

**Décision modificative n°2 du Budget Principal**

Suite au rendez-vous avec la préfecture et le service de gestion comptable de Bourg-en-Bresse, Monsieur Patrick ROCHE, Maire de la commune, présente les corrections qui sont demandées et à effectuer sur le budget principal 2024 de la commune, voté en mars dernier :

- Il est nécessaire d'ouvrir au chapitre 042 (recette de fonctionnement) le compte 7811 et de l'approvisionner d'un montant de 1096.62 € afin de régulariser l'amortissement concernant le réseau Gaillot qui n'aurait pas dû être pris en charge sur le compte 21531 qui ne concerne que les communes de – de 500 habitants,
- Pour approvisionner ce compte 7811, la somme sera prise au chapitre 75 (recette de fonctionnement) du compte 752 Revenus des immeubles
- Il est nécessaire d'approvisionner le chapitre 040 (dépense d'investissement) compte 281531 d'un montant de 1096.62 € afin de régulariser l'amortissement concernant le réseau Gaillot qui n'aurait pas dû être pris en charge sur le compte 21531 qui ne concerne que les communes de – de 500 habitants
- Pour approvisionner ce compte 281531, la somme sera prise au chapitre 21 du compte 2184 matériel de bureau et mobilier
- Il est nécessaire d'ajuster les subventions versées par l'état car la commune les avait minimisées. Il faut donc augmenter :
  - ✓ Chapitre 74 compte 74111 « dotation forfaitaire des communes » de 4 421.00 €
  - ✓ Chapitre 74 compte 741121 « dotation de solidarité rurale des communes de 3 710.00 €
  - ✓ Chapitre 74 compte 742 « dotation aux élus locaux » de 320.00 €
  - ✓ Chapitre 731 compte 73111 « Impôts directs locaux » de 15 000 €

Et diminuer :

- ✓ Chapitre 74 compte 741127 « dotation nationale de péréquation des communes » de 1 488.00 €
- Afin d'équilibrer la section de dépenses de fonctionnement avec la section de recettes de fonctionnement, il est nécessaire d'approvisionner :
  - ✓ Chapitre 012 compte 6470 « autres charges sociales » de 4 000.00 €
  - ✓ Chapitre 65 compte 65888 « autres charges diverses de gestion courante » de 100.00 €
  - ✓ Chapitre 62 compte 6281 « concours divers » de 200.00 €
  - ✓ Chapitre 011 compte 622 « rémunérations d'intermédiaires et honoraires » de 700.00 €
  - ✓ Chapitre 011 compte 623 « Publicité, publications, relations publiques » de 1 963.00 €
  - ✓ Chapitre 011 compte 6156 « Maintenance » de 3 500.00 €
  - ✓ Chapitre 011 compte 615228 « autres bâtiments » de 3 500.00 €
  - ✓ Chapitre 011 compte 61521 « terrains » de 8 000.00 €

Dépenses fonctionnement			Recettes fonctionnement		
n° Chapitre	N° Compte	Montant	n° Chapitre	N° Compte	Montant
			74	74111	+4 421.00 €
012	6470	+4 000.00 €	74	741121	+3 710.00 €
65	65888	+100.00 €	74	741127	-1 488.00 €
62	6281	+200.00 €	74	742	+320.00 €
011	622	+700.00 €	042	7811	+1096.62 €
011	623	+1 963.00 €	75	752	-1096.62 €
011	6156	+3 500.00 €	731	73111	+15 000.00 €
011	615228	+3 500.00 €			
011	61521	+8 000.00 €			
Dépenses investissement			Recettes investissement		
n° Chapitre	N° Compte	Montant	n° Chapitre	N° Compte	Montant
040	281531	+1 096.62 €			
21	2184	-1 096.62 €			

Le conseil municipal après délibération décide de **VALIDER** la proposition de modification du budget principal 2024 ci-dessus de Monsieur le Maire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.  
Pour copie conforme

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en préfecture  
Le Et publication ou notification le

Le Maire,  
Patrick ROCHE



Accusé de réception en préfecture  
001-210103214-20241129-202411-5-DE  
Date de réception préfecture : 29/11/2024